



# Section Randonnée Pédestre

## Saison 2019/2020

Bonjour,

La nouvelle saison de randonnée démarre. Comme les années précédentes, si vous souhaitez faire partie de la grande famille des randonneurs et partager des moments de convivialité au sein de la section randonnée pédestre des volontaires Janzéens, nous vous invitons à remplir le bulletin d'adhésion ci-joint.

La licence est valide du 01 septembre 2019 au 31 août 2020. Elle vous permet de participer à l'ensemble de toutes nos activités de randonnées du 1er septembre 2019 au 30 juin 2020.

⇒ Tous les mardis, randonnée de 10 à 17 kms selon la saison et pouvant comprendre une variante de moins de 10 kms.

⇒ le dernier jeudi du mois rando douce (maxi 8 kms à allure modérée).

De plus la section randonnée pédestre vous propose :

⇒ Des sorties à la journée ou  $\frac{3}{4}$  de journée en cours de saison.

⇒ Soirée Galettes des Rois en Janvier.

⇒ Soirée festive pour clôturer la saison.

⇒ Un séjour vous sera proposé au cours du printemps 2020.

Mais également de bénéficier :

⇒ D'une assurance adaptée et performante pour randonner dans les meilleures conditions de sécurité.

⇒ De tarifs préférentiels au magazine Passion Rando 8 € pour 4 numéros.

⇒ D'avantages auprès des différents partenaires de la FFRandonnée.

### *Le certificat médical*

**Première prise de licence :**

Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, doit être fourni par le pratiquant.

**Renouvellement de licence :**

Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, vous devez répondre à un questionnaire de santé (au dos de la demande d'adhésion) :

- Si vous répondez «NON» à toutes les questions et que vous attestez ( au dos de la demande d'adhésion), vous êtes dispensé de présentation d'un certificat médical.
- Si vous répondez «OUI» à une seule des questions, ou si vous refusez d'y répondre, vous devez joindre un certificat médical avec la demande de licence.

### *Communication*

⇒ Site internet de la section randonnée pédestre :

<http://club.quomodo.com/vj-section-randonnee-pedestre>

⇒ Infolocale :

[https://www.infolocale.fr/volontaires-janzeens-section-randonnees-pedestres\\_170304](https://www.infolocale.fr/volontaires-janzeens-section-randonnees-pedestres_170304)

⇒ Adresse Mail:

[vjrando@sfr.fr](mailto:vjrando@sfr.fr)



## Section Randonnée Pédestre

### Bulletin d'adhésion 2019/2020

**Je soussigné(e) :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le ; \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /19 \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_.

☎ fixe : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ ☎ portable : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_

 ① Demande à adhérer à l'association «Volontaires Janzéens - Section Randonnée Pédestre» affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre – 14, rue Riquet 75019 Paris –sous le n° 06145. ① Accepte de recevoir par mail des informations en provenance de la section randonnée pédestre. ① Accepte de recevoir par mail des informations en provenance de la Fédération Française de randonnée pédestre. ① Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/1/1978 modifiée et dans le respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image, j'autorise l'association «Volontaires Janzéens - Section Randonnée Pédestre» à utiliser des photos me représentant dans le cadre des activités de l'association.

①	Type d'adhésion	Montant
<input type="checkbox"/>	Adhère à la section Randonnée Pédestre des Volontaires Janzéens <b>11,00 €</b> + Licence FFRP <b>27,00€ (*)</b>	<b>38,00 €</b>
<input type="checkbox"/>	Je suis membre de la section : _____ des Volontaires Janzéens.	<b>33,00 €</b>
<input type="checkbox"/>	Je suis titulaire d'une licence FFRP n° _____ dans un autre club (fournir une copie de la licence 2019-2020)	<b>15,00 €</b>
<input type="checkbox"/>	Abonnement facultatif à la revue Passion Rando (4 n° par an)	<b>8,00 €</b>

(\*) Le montant de la licence est fixé par l'assemblée générale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. La licence comprend une assurance RC Responsabilité Civile et AC Accident Corporel (2,60 €)

J'ai pris connaissance de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 qui fait obligation aux associations d'assurer leur responsabilité civile, celle de leurs animateurs et celle de leurs adhérents ainsi que du choix de la section randonnée pédestre de n'admettre que des licenciés assurés en responsabilité civile et accidents corporels.

Je déclare être en bonne condition physique et aux jours de mes participations, être équipé convenablement pour les activités auxquelles je participerai au sein de la section randonnée pédestre.

- Ci-joint un chèque d'un montant de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ euros à l'ordre de : «Volontaires Janzéens - Section Randonnée Pédestre»

**Pour que mon adhésion soit prise en compte, je joins obligatoirement selon modalités prévues par la Fédération : (rayer la mention inutile) :**

- un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre.

**ou**

- l'attestation indiquant que j'ai renseigné le questionnaire de Santé «QS Sport».

Fait à ..... Le .....

**Signature obligatoire précédée de la mention «du et approuvé»**

① cases à cocher